

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social  
des Pyrénées-Orientales**

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
15/12/23 – 14.	<b>Appel d'Offres Ouvert concernant les travaux de construction d'une cuisine centrale et d'un garage pour l'UDSIS sur la Commune de Millas (66170) : Attribution des marchés infructueux.</b>

**représentants des conseillers départementaux :**

**Titulaires présents :** Lola BEUZE, Michel GARCIA, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

**Suppléants présents :** Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** Marie-Pierre SADOURNY ayant donné procuration à Jean ROQUE.

**Absents :** Madeleine GARCIA-VIDAL, Hermeline MALHERBE, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Dominique ANDRAULT.

**Suppléants présents :** Valérie FRANCO, Maya LESNE.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Alain GOT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Josette PUJOL, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTIL, Sylvie TORRES.

**Vu** la délibération n°17/11/22-07 du 17 novembre 2022 attribuant les lots pour la construction de l'Unité de Production Culinaire de Millas 2.

**Le Président,**

**Rappelle** que le comité syndical, par délibération n°17/11/22-07 du 17 novembre 2022, a :

- **approuvé** le choix de la Commission d'Appel d'Offres de l'U.D.S.I.S. du 20 octobre 2022, quant à l'attribution des marchés aux entreprises classées au 1<sup>er</sup> rang et présentant les offres économiquement les plus avantageuses pour les lots 1 à 18, telles que décrites dans les classements ci-dessus pour un montant total de travaux de 8 487 061,23 € HT soit 10 184 473,48 € TTC (dont 50 044,80 € TTC de PSE Photovoltaïque lot 16), et un budget opération maîtrisé à 11 064 143,33 € HT soit 13 276 972,00 € TTC.
- **déclaré** infructueux les lots :
  - n°9 « Façades » en raison d'absence d'offre ;
  - n°18 « Espaces verts » en raison d'absence d'offre acceptable.

- **relancé**, par l'intermédiaire du pouvoir adjudicateur, les marchés infructueux selon la réglementation en vigueur (lot n°9 « Façades » et lot n°18 « Espaces verts ») puisqu'aucune candidature ou aucune offre acceptable n'a été déposée dans les délais prescrit.

Un appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1 et 2, L2125-1 et R2161-1,2,4 et 5 du Code de la Commande Publique a été publié le 18 mai 2023 dans le B.O.A.M.P., l'Indépendant et sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com), afin de relancer les lots 9A (enduits de façades), 9B (façades bois) et 18 (espaces verts).

La Commission d'Appel d'Offres de l'U.D.S.I.S., dans sa séance de travail du 5 décembre 2023, a **décidé de :**

- **Analyser** avec l'équipe de Maîtrise d'Œuvre dans le cadre de sa mission ACT, les 7 plis remis dans les délais, par les candidats suivants :
  - SARL MS RENOVATION de Pia
  - SAS RAVALTEC de Béziers (lot 9a)
  - SARL NOVABOIS de Labruguière
  - SAS RAVALTEC de Béziers (lot 9b)
  - SAS PERPIGNAN CHARPENTE TRADITION de Perpignan
  - SASU SERPE de Le Thor
  - SARL PEPINIERE HORTICOLE DU MIDI de Perpignan
- **Choisir pour les lots 9b et 18**, conformément aux articles R2152-6 à 8 et 11 à 12 du Code de la Commande Publique, les entreprises classées au premier rang après l'établissement du classement ci-dessous et présentant les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection définis dans le D.C.E. (Dossier de Consultations des Entreprises) et suivant l'analyse des offres, à savoir :

**Lot 9b : Façades Bois**

1<sup>er</sup> – SAS PERPIGNAN CHARPENTE TRADITION de Perpignan pour un montant de 32 206,25 € HT / 38 647,50 € TTC.

2<sup>ème</sup> – SAS RAVALTEC de Béziers

3<sup>ème</sup> - SARL NOVABOIS de Labruguière

**Lot 18 : Espaces Verts**

1<sup>er</sup> – SASU SERPE de Le Thor pour un montant de 32 206,25 € HT / 38 647,50 € TTC.

2<sup>ème</sup> – SARL PEPINIERE HORTICOLE DU MIDI de Perpignan

- **Déclarer sans suite** le lot 9a « enduits de façades » du fait de la redéfinition du besoin du Maître d'Ouvrage.  
La prestation Enduits de Façades ne s'avère plus nécessaire sur l'opération, suite aux préconisations de l'architecte de laisser brutes les façades béton.

**Demande** au Comité Syndical de l'U.D.S.I.S., pour permettre la poursuite de l'opération, et après en avoir débattu, de se prononcer sur l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 décembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :**

- **Approuver** le choix de la Commission d'Appel d'Offres de l'U.D.S.I.S., quant à l'attribution des marchés aux entreprises classées au 1<sup>er</sup> rang et présentant les offres

économiquement les plus avantageuses pour les lots 9B et 18, telles que décrites dans les classements ci-dessus.

- **Déclarer sans suite** le lot 9a « enduits de façades » du fait de la redéfinition du besoin du Maître d’Ouvrage.
- **Autoriser** le Président de l’U.D.S.I.S. (Pouvoir Adjudicateur) à procéder à la mise au point des marchés correspondants et à signer tous les documents nécessaires à leur attribution définitive, passation et exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Président de l’U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE

